

COMMUNE DE SARRIANS	REPUBLIQUE FRANCAISE	N°05/P/23
DEPARTEMENT DE VAUCLUSE	LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE	

ARRETE DU MAIRE

Portant réglementation de la circulation, du stationnement et autorisation d'occuper le domaine public Chemin du Mourre des Puits

Le Maire de la Commune de SARRIANS,

Vu les Articles L2213-1, L2213-2, L2213-3, L2213-4, L2213-5 et L2213-6 du C.G.C.T,

Vu le Code de la Route,

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation des routes et autoroutes établie en application de l'arrêté du 24 Novembre 1967 modifié,

Vu l'Arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire,

Vu la demande présentée le 18 janvier 2022, par la SARL FGM domiciliée 205 Chemin de Malemort 84380 MAZAN, et représentée par M. FREVOL François Xavier (tél : 04 90 69 82 43), en vue de travaux et alimentation ENEDIS, Chemin du Mourre des Puits, chez M. APELIAN,

Considérant que pour le bon déroulement des travaux et pour préserver la sécurité publique, il convient **d'autoriser l'occupation du domaine public et de réglementer la circulation et le stationnement Chemin du Mourre des Puits.**

ARRETE

ARTICLE 1^{er} : **Le mardi 28 février 2023, de 7h à 18h**, le permissionnaire est autorisé à occuper le domaine public pour y déposer des véhicules et matériels afin de réaliser des travaux et alimentation ENEDIS, chez M. APELIAN, Chemin du Mourre des Puits 84260 Sarrians. Le stationnement sera interdit et la chaussée réduite au niveau des travaux. **Durant cette période, la circulation des piétons sera sécurisée.**

ARTICLE 2^{ème} : La SARL FGM effectuant les travaux est responsable de la mise en place d'une **signalisation temporaire**, conformément à l'arrêté du 15 juillet 1974 relatif à la signalisation temporaire, ainsi que de **l'affichage du présent arrêté, sur des barrières.**

ARTICLE 3^{ème} : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation. En cas de détérioration et dégradation ou de salissures constatées, la Ville fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

ARTICLE 4^{ème} : Le non-respect de l'interdiction de stationner peut entraîner la mise en fourrière des véhicules gênants.

ARTICLE 5^{ème} : En application du décret n°65-29 du 11 janvier 1965 modifié, le présent acte est susceptible d'être déféré devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 6^{ème} : La Gendarmerie de Beaumes de Venise, la Police Municipale, la SARL FGM et les Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à SARRIANS, le 19 janvier 2023

Le Maire,

Anne – Marie BARDET



Mise en ligne le 26 JAN. 2023

5) PR 3 Amik
0712123 Permissi
com

 Liberté • Égalité • Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Ministère chargé des transports	Demande d'arrêt de police de la circulation Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1 Gestionnaires des réseaux routiers	 N° 14024*01
---	---	--

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : Représenté par :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : contact@fgm.fr

FGM
Travaux publics
Au capital de 38 264,70 Euros
205 Chemin de Malemort
84380 MAZAN
Tél : 04 90 69 82 43
N° SIRET 341 650 06 10016 Code NAF 43121

Si le bénéficiaire est différent du demandeur
Nom : APELIAN Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel :@.....

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : 266 Extension : Nom de la voie : Chemin du Douvre de
Code postal 84360 Localité : SARREANS PUIS

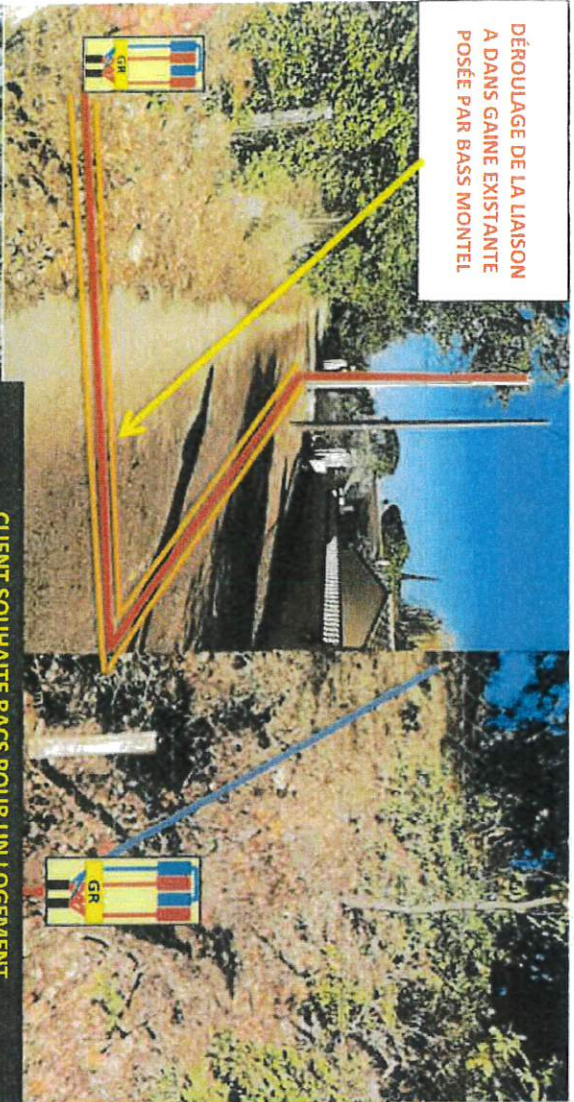
Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux :
Travaux et alimentation EMEDB
Date prévue de début des travaux : 28 02 2023 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1 Date de début de réglementation 28 02 2023
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Restriction de chaussée : 1/2 chaussée
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

DÉROULAGE DE LA LIAISON
A DANS GAINNE EXISTANTE
POSÉE PAR BASS MONTTEL



CLIENT SOUHAITE RACS POUR UN LOGEMENT

DOSSIER A LIER AVEC OSR 53315452 - APELIAN

DÉROULER 22M COMMANDER 30M DE HN 4X35² DANS GAINNE
EXISTANTE POSÉE PAR BASS MONTTEL (VU AVEC CA PÉKINE YANG)

POSER BORNIE CIBE CC 2x60A MONO + GR 3x35²

LIAISON B: DÉROULER 10M COMMANDER 20M DE HN 2X35² DANS
GAINNE TPC75 POSÉE PAR LE CLIENT

EN HAUT DU TALUS POSER BORNIE CIBE TYPE 2 LINKY G3 DISJ 60A S
MONO

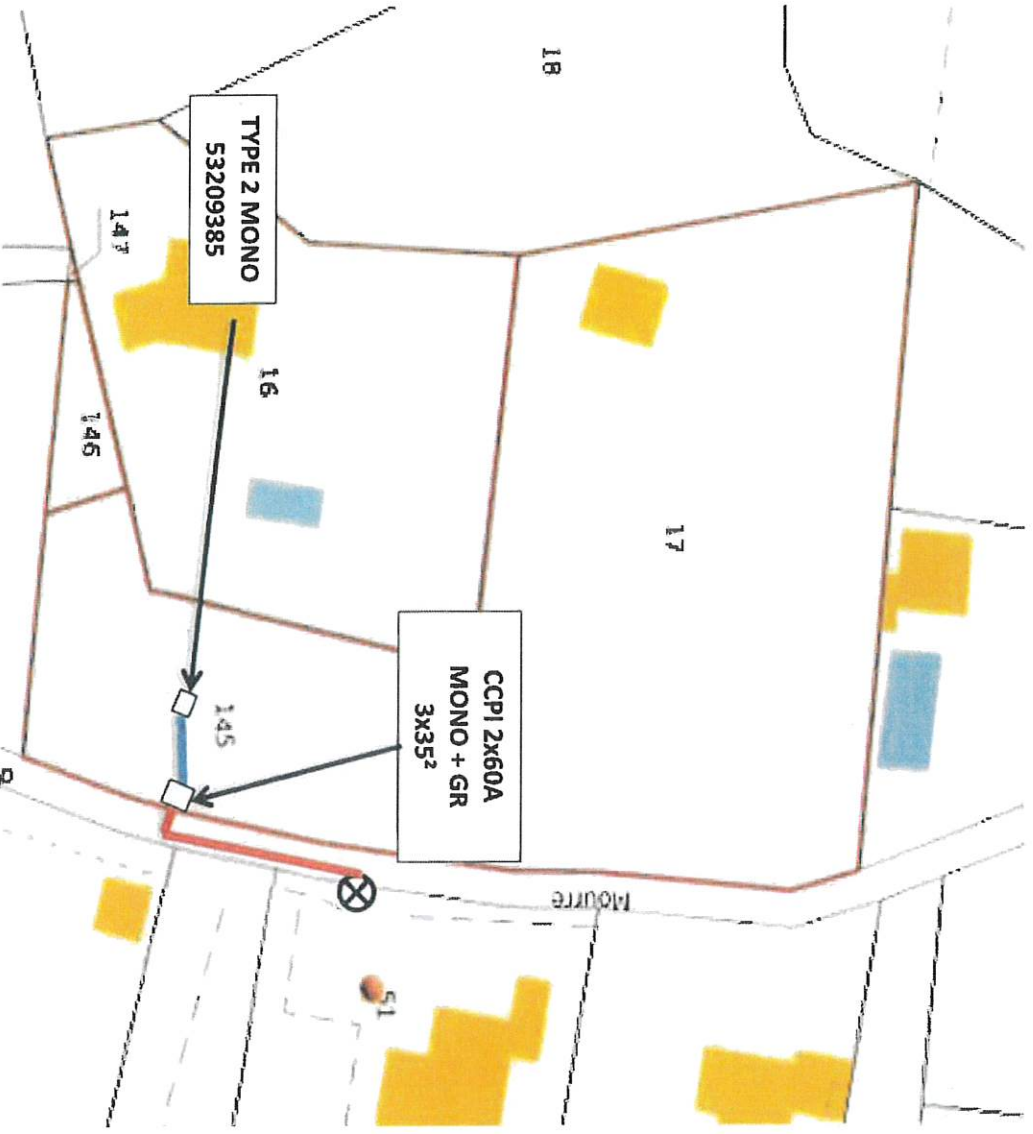
CONNEXION SUR T150 AVEC ELIAS SOUS PROTECTION MECA ET 10M
DE 4x25² T

ARRÊTÉ MACELLE

ERDF devient
enedis
L'ÉLECTRICITÉ EN NOUVEAU

Points GPS	N	44.077306	E	4.984367
OSR	53209385			
Nom client	APELIAN			
Adresse	266 CHE DU MOURRE DES PUIITS SARRIANS			
Branchement	Mono <input checked="" type="checkbox"/>	Tri <input type="checkbox"/>	Type 1 <input type="checkbox"/>	Type 2 <input checked="" type="checkbox"/>
Motif de la pose type 2 PLUS DE 30M				
Longueur du branchement	Liaison A 30M	Liaison A+	Liaison B 10M	
Commentaire sur LA +				
Longueur du terrassment	Type 1	Type 2	Type 2b	Type 3
Nombre de Marqueurs nécessaires				
Régime de voirie de la liaison A :				
Départementale	<input type="checkbox"/> Communale	<input checked="" type="checkbox"/> Privée	<input type="checkbox"/>	
Convention nécessaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Convention remise au client	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>		
Pièce où va être le futur comptage	EXTÉRIEUR			
Distance de l'emergence la plus proche				
Distance entre les 2 émergences				
Élargage à prévoir	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>		
DTE nécessaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>	Si oui, motif :	
Consignation	<input type="checkbox"/> Identification câble	<input type="checkbox"/> ATST		
Travaux à la charge du client : POSE GAINNE TPC 75 EN PRIVÉ POUR TYPE 2 DÉPORTÉ				
Type de cpte à poser	CBE <input type="checkbox"/>	G1 <input type="checkbox"/>	G2 <input type="checkbox"/>	G3 <input checked="" type="checkbox"/>
Matricule	HP			
En service	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	HC		
Commentaires :				
Date souhâitée Tvix				
Rdv sur place avec	Mr APELIAN			
Chargé d'études	Vincent THOMAS			
Entreprise	FGM			
Tel	06-22-52-25-18			

CADASTRE BL



PLAN D'ACCÈS

